Courrier au BMS

Ist ein Hirntoter tot?

Gemäss Swisstransplant fehlen in der Schweiz Transplantationsorgane [1]. Herr Dr. Immer nennt einen der Einwände der Menschen gegen eine Transplantation, dass ein Hirntoter nicht tot ist. Daraufhin beschreibt und erklärt er uns, dass ein Hirntoter mit Sicherheit tot ist, weil seine Organe künstlich am Leben erhalten werden.

Interessanterweise hat nun genau diesem Argument schon 1995 Prof. Dr. Roth, Naturwissenschaftler und Hirnforscher, vor einem Gesundheitsausschuss widersprochen. Er begründete dies mit einem einfachen Beispiel: Das Versagen der Nieren führt unweigerlich zum Tod eines Menschen, weil der Körper sich ohne Ausscheidung über die Nieren nicht mehr entgiftet, das heisst, der Mensch stirbt. Wird die Nierenfunktion künstlich ersetzt, kann der Mensch weiterleben. Dieser Vorgang geschieht auch beim hirntoten Patienten. Die Aufgabe des Hirnstamms ist die Aufrechterhaltung des Herzkreislaufs (Blutdruck und Atmung). Dieser wird bei einem hirntoten Patienten z.B. durch die Herz-Lungen-Maschine aufrechterhalten. Niemand spricht nun jedoch bei einem Ausfall der Nierenfunktion von einem toten Menschen, einer Leiche. Genau dies geschieht jedoch bei einem hirntoten Patienten, dessen Hirnfunktionen durch Maschinen und Medikamente aufrechterhalten werden.

Sein zweites Argument gegen das Hirntodkriterium bezog er auf das Tierschutzgesetz. Der Eingriff in den lebenden Organismus eines Tieres zu Forschungszwecken unterliegt von jeher strengen gesetzlichen Bestimmungen. Selbst Eingriffe am tief narkotisierten Tier, dessen Gehirn unwiderruflich durch die tiefe Narkose geschädigt ist, dessen sonstige Organe aber noch funktionieren, sind ohne behördliche Genehmigung strafbar. Diese Tiere sind also, unabhängig vom Zustand ihres Gehirns, schutzbedürftig, weil sie noch «am Leben» sind. Beim «hirntoten» Menschen ist dies nicht der Fall. Gemäss dem «Hirntod-Konzept» wird er als Leiche betrachtet, und das Transplantationsgesetz schützt nicht mehr den Menschen an sich, sondern befasst sich ausschliesslich mit Regelungen der Entnahme, Zuteilung und Transplantation seiner Organe.

Zusammengefasst bedeutet es, dass Tiere unabhängig von ihrem Gehirnzustand grundsätzlich schützenswerte Lebewesen sind. Der Mensch, bei dem der sogenannte «Hirntod» festgestellt wurde, wird im Transplantationsgesetz nicht mehr als schützenswert betrachtet.

Schon 1974 warnte der Nobelpreisträger Hans Jonas davor «das Hirntodkriterium in den Dienst der Organbeschaffung zu stellen. Der Therapieabbruch bei hirntoten Menschen sei nur dann gerechtfertigt, wenn er dem Interesse des Patienten selbst diene, aber nicht für fremdnützige Zwecke!»

Dr. med. Claudia Haunit, Frauenfeld

1 Immer F. Organspende: Es liegt an Ihnen, die Situation zu verbessern. Schweiz Ärztezeitung. 2013;94(38):1429–31.

Lettres de lecteurs

Envoyez vos lettres de lecteur de manière simple et rapide. Sur notre site internet, vous trouverez un outil spécifique pour le faire. Votre lettre de lecteur pourra ainsi être traitée et publiée rapidement.Vous trouverez toutes les informations sous: **www.bullmed.ch/auteurs/envoi-lettres-lecteurs/**

Communications

Examens de spécialiste

Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en radiologie – 1re partie

Lieu: CHUV, 1011 Lausanne

Date: vendredi, 14 mars 2014

Délai d'inscription: 16 décembre 2013

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée médecins-assistants → Examens de spécialiste

Examen de spécialiste pour l'obtention de la formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée à adjoindre au titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie – deuxième partie (oral)

Lieu: Lausanne

Date: Vendredi, 2 mai 2014

Délai d'inscription: le 31 mars 2014

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée médecins-assistants → Examens de spécialiste.

Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie – première partie 2014

Lieu: Berne

Date: jeudi, 28 août 2014

Délai d'inscription: 15 juin 2014

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée médecins-assistants → Examens de spécialiste

Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie de la Personne Agée

Prix Jean Wertheimer 2015

Le Professeur Jean Wertheimer (1933–1999) fut un pionnier dans le domaine de la psychiatrie de la personne âgée. En 1971, il fut appelé à l'Université de Lausanne pour y occuper la première chaire de psychiatrie de la personne âgée en Suisse. Il contribua à mettre en place une psychiatrie de la personne âgée reconnue dans le monde entier. Par la suite, il fut président de la Geriatric Psychiatry Section de l'OMS. En son honneur, la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie de la Personne Agée a créé un prix d'encouragement pour récompenser des travaux prestigieux, des projets novateurs majeurs ou des objectifs éthiques dans l'esprit de Jean Wertheimer dans le domaine de la psychiatrie de la personne âgée en Suisse. Ce prix sera décerné tous les deux ans. La somme du prix s'élève à 5000 francs.

Les travaux et projets adéquats peuvent être envoyés jusqu'au *30 novembre 2014* au Professeur Urs P. Mosimann, Directeur en Psychiatrie de la Personne Agée, Universitäre Psychiatrische Dienste Bern, Universitätsklinik und Poliklinik für Psychiatrie, Murtenstrasse 21, 3010 Berne. Les travaux soumis doivent avoir été menés principalement en Suisse. Vous trouverez toutes les informations utiles et le règlement du concours sur www.sgap-sppa.ch

Ligue Suisse contre l'Epilepsie (Ligue contre l'Epilepsie)

Mise au concours: promotion de la recherche scientifique dans le domaine de l'épilepsie (surtout sous forme d'aide initiale)

La Ligue contre l'Epilepsie soutient les projets scientifiques dans le domaine de l'épileptologie par un montant total de 25 000 francs par an, la priorité étant accordée aux projets cherchant à élucider les causes et à mettre au point des traitements de l'épilepsie.
Aucune bourse ne sera octroyée pour la formation de base ou continue ou pour des séjours à l'étranger. En revanche, la prise en charge des frais de voyage et de séjour (sans salaire) est possible pour les séjours de courte durée (quelques semaines au maximum), lorsque ces séjours servent à apprendre des méthodes appliquées dans le cadre d'un projet bénéficiant de soutien en Suisse. Si le requérant a déjà fait une demande de soutien ailleurs, il faut nous en informer en spécifiant où et avec quel résultat.
Délai de remise des demandes: *31 décembre 2013*.
Les formulaires, ainsi que le guide pour les candidats peuvent être demandés à l'adresse suivante: Ligue Suisse contre l'Epilepsie, , Seefeldstrasse 84, Case postale 1084, 8034 Zurich, Tél. 043 488 67 77, Fax 043 488 67 78, info[at]epi.ch

Sujets actuels de forum

Joignez la discussion en ligne sur www.saez.ch

Dr méd. Hans Kurt, Président de l'Alliance Santé Psychique Suisse (ASPS)

Révision de la LAI: une tâche titanesque

Des doutes sur le succès du projet d'intégration de rentiers AI dans le monde du travail.

Prof. Dr Sabina De Geest, directrice de l'Institut des Sciences infirmières de l'Université de Bâle

La Suisse a besoin d'infirmières de pratique avancée!

Pourquoi l'intégration des professionnels non médicaux de la santé dans les soins primaires a du sens.

Dr Felix Huber, médecin spécialiste FMH en médecine générale, mediX Gruppenpraxis Zurich et directeur de mediX

La caisse-maladie unique nuit au système de soins intégrés

Les programmes de traitement imposés par l'Etat n'ont aucune chance de fonctionner auprès de nous médecins.